

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2016
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le vingt-sixième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, dans lesquels le Conseil a prié le Secrétaire général de rendre compte, tous les 30 jours, de l'application desdites résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent sont tirées de données dont disposent les organismes des Nations Unies présents sur le terrain et de renseignements obtenus auprès des autorités syriennes ou d'autres sources syriennes ou en accès libre. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1er au 31 mars 2016. Des données plus récentes ont été intégrées, lorsqu'elles étaient disponibles.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation sur le terrain

3. Dans l'ensemble, la cessation des hostilités énoncée dans la résolution 2268 (2016) du Conseil de sécurité a été respectée depuis son entrée en vigueur le 27 février 2016. Par conséquent, le nombre d'opérations militaires a connu un net recul en mars. Grâce aux réunions en cours du Groupe de travail sur l'accès humanitaire, formé par le Groupe international de soutien pour la Syrie, et à une procédure simplifiée d'approbation des demandes de convois interinstitutions par les autorités syriennes, l'ONU a pu continuer d'accroître, pendant la période concernée, son assistance aux personnes se trouvant dans des zones assiégées, des zones difficiles d'accès et d'autres zones prioritaires auxquelles on ne peut accéder qu'en franchissant une ligne de front. Du 1er janvier au 12 avril 2016, l'ONU a porté secours à 450 725 personnes sur les 4,6 millions de civils qui vivent dans ces zones. En mars, les convois interinstitutions ont apporté une aide alimentaire à 102 125 civils, sur les 486 000 qui vivent dans des zones. Toutefois, il faut en faire

16-06383 (F) 260416 260416







plus pour parvenir à toutes les personnes dans les zones assiégées, les zones difficiles d'accès et les autres zones prioritaires auxquelles on ne peut accéder qu'en franchissant une ligne de front, pour lesquelles l'accès a été formellement approuvé. Les retards dans la délivrance des autorisations finales aux convois, les difficultés d'accès rencontrées par les travailleurs médicaux et humanitaires et le détournement de médicaments, de fournitures médicales et d'articles chirurgicaux restent des sources de grave préoccupation.

4. En application de la résolution 2258 (2015), on trouvera ci-après un bref exposé de la situation sur le terrain, faisant état de l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) par toutes les parties en République arabe syrienne. Ces renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie.

5. Si les combats ont diminué dans tout le pays grâce à l'accord de cessation des hostilités, la population syrienne a continué d'être particulièrement touchée par le conflit dans les zones où les opérations militaires restaient les plus intenses, notamment dans les provinces de Rif-Damas, Alep, Edleb, Deraa, Hassaké, Deir el-Zor et Homs. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a consigné les attaques perpétrées par toutes les parties au conflit, y compris les forces gouvernementales, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes désignés comme terroristes[1]. De nombreux rapports ont été reçus, faisant état de frappes aériennes ainsi que de tirs d'artillerie, de mortier et de roquettes, d'attentats-suicides, y compris à la voiture piégée, ainsi que d'exécutions et de mutilations de civils innocents. Des biens privés, des équipements civils et des bâtiments protégés tels que des écoles et des hôpitaux ont été endommagés et détruits.

6. Les combats dans les provinces de Damas et de Rif-Damas ont continué de faire de nombreuses victimes parmi les civils. Le 4 mars, le Haut-Commissariat a reçu des rapports sur deux frappes aériennes et des tirs d'artillerie contre le village de Chafouniyé, près de la localité de Douma, qui auraient fait au moins un mort parmi les civils et trois blessés parmi les secouristes. Le 10 mars, il a appris qu'au moins quatre civils, dont un enfant, auraient été tués et 10 autres blessés dans le bombardement de Douma par les forces progouvernementales. Le même jour, 2 500 personnes dans le district de Tell ont été déplacées à la suite d'intenses combats. Le 31 mars, le Haut-Commissariat a reçu des rapports indiquant que 37 civils, dont 9 femmes et 12 enfants, avaient été tués, et au moins 40 autres blessés lors de nombreuses frappes aériennes sur plusieurs quartiers de la ville de Deïr Al-Assafir, qui auraient touché des habitations, un dispensaire de fortune, la grande mosquée, une école et deux centres de la défense civile.

7. À Barzé, les forces gouvernementales et progouvernementales restreignent la liberté de circulation en empêchant les civils, y compris les fonctionnaires et les étudiants, d'entrer dans les quartiers sud de Damas ou d'en sortir. Dans le même temps, le quartier voisin de Qaboun a été fermé au trafic extérieur. Ces restrictions sévères sont restées en place pendant la deuxième quinzaine de mars.

---

[1] Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité conformément à la résolution 1267 (1999). Les deux groupes sont présents en République arabe syrienne.

8. Dans la province d’Alep, des attaques entraînant la mort et le déplacement de civils ont continué d’être signalées. Selon le Haut-Commissariat, les frappes aériennes du 2 mars sur Izaz ont fait six morts parmi les civils, dont trois enfants. Les combats se sont poursuivis entre les Unités de protection populaire kurdes et les groupes armés non étatiques sur la route dite du Castello, une des dernières grandes voies de ravitaillement vers la partie est de la ville d’Alep. Le 3 mars, le Haut-Commissariat a aussi reçu des rapports selon lesquels des groupes d’opposition armés non étatiques auraient attaqué à Alep le quartier de Cheik Maqsoud, tenu par les Kurdes, et tué au moins un civil. Le 6 mars, le même type d’attaques, qui auraient fait au moins 12 morts et 40 blessés parmi les civils, a été signalé. Le 11 mars, le Haut-Commissariat a recensé des frappes aériennes contre les quartiers de Marjé, Maadi et Salihin, tenus par des groupes d’opposition armés non étatiques dans l’est d’Alep, qui ont fait 8 morts et 15 blessés parmi les civils. Le 20 mars, des éléments de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) ont attaqué le village de Kafr Saghir, dans les faubourgs nord-est d’Alep, et auraient tué des dizaines de civils et en auraient arrêté illégalement plusieurs autres. Les récents combats ont entraîné le déplacement d’environ 65 000 civils autour d’Alep.

9. Dans la province d’Edleb, des civils ont été tués et des infrastructures endommagées lors d’attaques contre des zones résidentielles et des marchés. Par exemple, le 1er mars, le Haut-Commissariat a signalé des frappes aériennes contre des habitations du village de Zeïniyé, qui auraient fait au moins 3 morts et 10 blessés parmi les civils. Le 4 mars, les pilonnages effectués par les forces progouvernementales contre Khan Cheïkhoun auraient fait trois morts, dont un enfant, et plusieurs blessés au sein de la population civile. Le 7 mars, des missiles tirés depuis un avion ont frappé un marché à Abou el-Douhour et auraient fait au moins 19 morts, dont 4 enfants, et 42 blessés. Le 17 mars, au moins quatre civils auraient été tués et cinq autres blessés par des frappes aériennes visant des habitations dans le village de Ghassaniyé. Le village de Jéricho aurait été pris pour cible à plusieurs reprises lors de la période examinée, notamment le 29 mars, date à laquelle sept civils ont été blessés à la suite d’une frappe aérienne qui aurait touché une habitation.

10. La province de Raqqa a également connu plusieurs attaques meurtrières. Le 1er mars, une frappe aérienne a endommagé la principale station alimentant la ville de Raqqa en eau, privant 80 % des habitants d’eau pendant plusieurs jours. Le 2 mars, le Haut-Commissariat a rapporté que plusieurs frappes aériennes sur la ville auraient fait au moins sept morts parmi les civils, dont des femmes et des enfants, et plusieurs dizaines de blessés. Les 18 et 19 mars, d’autres frappes aériennes visant des zones civiles auraient fait 43 morts, dont 9 enfants, et au moins 60 autres blessés.

11. Des attentats commis dans la province de Homs ont fait des victimes parmi les civils. Le 19 mars, le Haut-Commissariat a indiqué que le village de Damina, au sud-ouest de Homs, avait été la cible d’une frappe aérienne qui aurait fait un mort et quatre blessés parmi les civils. Le 27 mars, le Gouvernement et les forces alliées ont repris à l’EIIL les villes de Palmyre et de Qariateïn. Le 9 avril, l’ONU a mené une mission interinstitutions à Palmyre pour évaluer rapidement la situation humanitaire sur le terrain. Cette mission a confirmé qu’il restait peu de civils dans la zone, qui était à peine approvisionnée en eau et en électricité. Les forces syriennes et russes ont commencé à éliminer les armes explosives, qui représentaient une menace considérable dans la majeure partie du secteur. En raison des attaques menées à

Palmyre et dans les environs au cours de la période examinée, le Haut-Commissariat n'a pas été en mesure de recueillir des données complètes sur les victimes civiles. Toutefois, il a rapporté que les frappes aériennes contre l'EIIL à Palmyre auraient tué un enfant le 8 mars et un autre civil entre le 8 et le 10 mars. D'après les analyses effectuées par le Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, plus de 600 infrastructures civiles à Palmyre ont été endommagées et l'hôpital national a subi des dégâts particulièrement importants. Par ailleurs, 14 des 37 édifices spoliés dans la cité antique de Palmyre ont été détruits; les 23 autres ont été endommagés à divers degrés et 8 ont notamment subi de graves dommages. La majorité de ces structures se trouvent près de la Vallée des tombeaux et la nécropole, à l'ouest et au sud-ouest de Palmyre.

12. L'accord local de cessez-le-feu concernant le quartier de Waar à Homs, entré en vigueur le 1er décembre 2015, a été suspendu par les deux parties début mars, apparemment en raison d'un désaccord au sujet du statut des prisonniers, de la remise des armes par les groupes d'opposition armés non étatiques et de l'évacuation de leurs combattants qui se trouvaient encore dans le quartier. Depuis le 10 mars, les forces gouvernementales ont fermé les principaux axes vers ce quartier, prenant au piège quelque 800 civils, qui ne peuvent plus entrer dans le quartier ou en sortir, et diminué le quota de pain alloué à ce secteur. Les deux établissements médicaux à Waar fonctionneraient de manière sporadique. De plus, les forces gouvernementales empêcheraient des évacuations sanitaires essentielles. Un garçon de 3 ans qui s'était blessé à la tête en jouant serait décédé le 19 mars, faute de soins, après avoir été empêché de sortir de Waar pendant trois jours consécutifs.

13. Au cours de la période examinée, les déplacements de personnes se sont poursuivis dans la province de Hassaké. Le 3 mars, des affrontements aux alentours de Markadé (et dans le district d'Aricha) ont entraîné le déplacement de 6 000 civils. Le Haut-Commissariat a aussi signalé que le 7 mars, un attentat à l'engin explosif improvisé, revendiqué par l'EIIL, avait fait cinq blessés parmi les civils, dont des enfants, devant une école et un restaurant du quartier de Ouasati à Qamichli.

14. Dans la province de Deir el-Zor, des attentats de l'EIIL ont continué d'être signalés en mars. Le 2 mars, l'EIIL a lancé une offensive infructueuse sur la ville de Deir el-Zor. Le 7 mars, des obus de mortier tirés contre les zones de Joura et Qoussour, tenues par les forces gouvernementales, seraient tombés près d'une école et auraient fait au moins 10 morts parmi les civils, dont 3 enfants. Au moins 14 autres civils, dont des enfants, ont été blessés, parfois grièvement. Le 13 mars, des combattants de l'EIIL ont lancé des attaques contre le quartier de Qoussour à Deir el-Zor, qui auraient fait trois morts parmi les civils.

15. Dans la province de Deraa, des tirs d'artillerie et de mortier continuent d'être signalés, et les déplacements de civils se poursuivent. Le 8 mars, le Haut-Commissariat a rapporté qu'une attaque au mortier, lancée par les forces progouvernementales contre les quartiers sud de la ville tenus par l'opposition, aurait fait trois morts et un nombre indéterminé de blessés. Le même jour, deux civils auraient été tués à la suite de tirs d'artillerie ou de mortier près de la ville voisine de Tell el-Mal, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques. Des partenaires sur le terrain estiment que depuis le 21 mars, 12 500 civils ont été

déplacés de la partie ouest de la province de Deraa en raison des combats entre plusieurs groupes d'opposition armés non étatiques.

16. Le 31 mars, le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a déclaré que celle-ci participait activement à la planification des opérations militaires à Palmyre, et ajouté que ses forces aériennes avaient lancé plus de 2 000 frappes contre l'EIIL. Cependant, le Commandement central des États-Unis d'Amérique a confirmé qu'en mars, la coalition menée par les États-Unis avait effectué au moins 137 frappes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces d'Alep, Deir el-Zor, Hassaké, Raqqa et Homs. Le Haut-Commissariat a reçu plusieurs rapports concernant des frappes aériennes qui auraient été effectuées par des acteurs internationaux et auraient fait des victimes civiles. Il n'a toutefois pas été en mesure de confirmer avec certitude l'origine de ces frappes aériennes.

B. Droits de l'homme

17. Le nombre de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits enregistrées par le Haut-Commissariat au cours de la période considérée résulte d'une diminution de l'intensité des combats dans tout le pays.

18. Le Haut-Commissariat continue toutefois de recevoir des rapports faisant état de violations et de meurtres qui auraient été commis par l'EIIL dans les zones que celui-ci contrôle. Le 2 mars, des combattants de l'EIIL auraient abattu deux civils surpris alors qu'ils tentaient d'introduire en contrebande des denrées alimentaires dans la zone assiégée de la ville de Deir el-Zor. Le 7 mars, à Deir el-Zor, l'EIIL aurait décapité deux jeunes hommes accusés de coopérer avec les forces gouvernementales. Le 14 mars, sur la place Jaradeq, dans le quartier de Mayadin à Deir el-Zor, l'EIIL aurait lapidé en public une femme accusée d'adultère.

19. Le Haut-Commissariat a également reçu des informations selon lesquelles des traitements inhumains ou dégradants étaient infligés aux détenus de la prison centrale de Tartous, en violation de leurs droits fondamentaux. Quelque 215 des 700 prisonniers de Tartous seraient détenus en application de la loi antiterroriste et placés dans les mêmes quartiers. Des rapports font état de passages à tabac et d'agressions avec des objets tranchants. Le Haut-Commissariat a reçu des informations selon lesquelles des prisonniers avaient entamé le 1er mars une grève de la faim, qu'ils avaient arrêtée le 16 mars, semble-t-il après avoir reçu des menaces de la part d'un responsable de la prison.

C. Action humanitaire

20. En mars 2016, les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide par tous les moyens possibles à des millions de personnes dans le besoin, à partir du territoire syrien ou à travers la frontière, conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité. Les organisations non gouvernementales ont elles aussi poursuivi leur aide à des niveaux analogues à ceux des mois précédents. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a continué d'assurer les services de base dans les zones qu'il contrôlait ainsi que dans de nombreux secteurs échappant à son contrôle.

Tableau 1
Nombre de personnes ayant reçu une aide en mars 2016, par entité

Entité	*Nombre de personnes ayant reçu une aide*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	259 836
Organisation internationale pour les migrations	64 487
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	235 029
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 800 000
Programme des Nations Unies pour le développement	365 975
Fonds des Nations Unies pour la population	207 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	450 000
Programme alimentaire mondial	3 700 000
Organisation mondiale de la Santé	622 000

21. L'acheminement de l'aide par la frontière s'est poursuivi au cours de la période considérée. Au 31 mars, 17 convois de l'ONU et de ses partenaires d'exécution avaient été acheminés depuis la Turquie et la Jordanie vers la République arabe syrienne, conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité, ce qui a permis de secourir des millions de personnes (on trouvera à la carte 1 de l'annexe un complément d'information sur les convois acheminés par la frontière en mars). Comme le prévoient les résolutions du Conseil, l'ONU informe préalablement les autorités syriennes de chaque convoi et leur fournit des précisions sur le contenu et la destination des camions ainsi que sur le nombre de bénéficiaires. Il semble qu'aucun convoi n'a été refusé ou jugé irrégulier.

22. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne a poursuivi ses activités en Jordanie et en Turquie. En mars, il a contrôlé 17 convois d'aide humanitaire des Nations Unies, soit 419 camions, afin de confirmer qu'il s'agissait bien d'aide humanitaire, et prévenu les autorités syriennes une fois le convoi arrivé à destination. Il a continué de bénéficier de la coopération active des Gouvernements jordanien et turc.

23. En mars 2016, l'acheminement de convois interinstitutions aux localités assiégées et difficiles d'accès énumérées dans le tableau 2 a permis de secourir près de 327 000 personnes (on trouvera à la carte 2 de l'annexe un complément d'information sur l'accès à ces localités).

Tableau 2
Convois interinstitutions en mars 2016

Date	*Localité*	*Type d'assistance*
2 mars	Mouaddamiyet el-Cham (Rif-Damas)	Une partie des médicaments et fournitures médicales précédemment exclus

Date	Localité	Type d’assistance
3 mars	Waar (Homs)	Denrées alimentaires, produits de santé, articles non alimentaires, compléments nutritionnels, aide à la purification de l’eau et à l’assainissement et fournitures scolaires. Du matériel chirurgical a été confisqué.
4 et 7 mars	Saqba, Aïn Terma, Hazzé, Beït Sioua, Jisrin, Hammoura (Rif-Damas)	Denrées alimentaires, compléments nutritionnels et produits de santé. Du matériel chirurgical, des médicaments et des fournitures médicales ont été confisqués.
16 mars	Bloudan (Rif-Damas)	Denrées alimentaires, farine de blé, médicaments et fournitures médicales, compléments nutritionnels et articles non alimentaires
17 mars	Fouaa et Kafraya (Edleb)	Denrées alimentaires, farine de blé, médicaments et fournitures médicales, compléments nutritionnels et articles non alimentaires. Du matériel chirurgical et des médicaments et fournitures médicales ont été confisqués.
	Madaya (Rif-Damas)	Denrées alimentaires, farine de blé, médicaments et fournitures médicales, compléments nutritionnels et articles non alimentaires. Du matériel chirurgical et des médicaments et fournitures médicales ont été confisqués.
	Zabadani (Rif-Damas)	Denrées alimentaires, farine de blé, médicaments et fournitures médicales, compléments nutritionnels et articles non alimentaires. Du matériel chirurgical et des médicaments et fournitures médicales ont été confisqués.
21 mars	Urum al-Kubra (Alep)	Denrées alimentaires, médicaments et fournitures médicales et compléments nutritionnels
22 et 24 mars	Sous-district de Houlé (Homs)	Du matériel chirurgical et une partie des médicaments et fournitures médicales ont été confisqués.

24. En mars, les organismes des Nations Unies ont également acheminé des convois indépendants à travers les lignes de front à destination des localités difficiles d’accès. C’est ainsi que le Programme alimentaire mondial (PAM), en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, est venu en aide à 6 440 personnes se trouvant de l’autre côté de la ligne de front, dans les zones rurales d’Aniq Bajra, d’Akch et de Salba, dans la province de Hama. Des convois du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) ont fourni de l’eau, des produits d’assainissement et d’hygiène ainsi que des produits de santé et des compléments nutritionnels à plus de 72 200 personnes à Big Orem (Alep), Qalaat el-Madiq (Hama), Waar et Tell Daou (Homs). Jusqu’à 6 000 familles de réfugiés palestiniens de Yarmouk, Yalda, Babila et Beït Saham ont bénéficié des colis alimentaires, des trousses d’hygiène et des services de soins de santé fournis par

l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Accès humanitaire

25. Même s'il est désormais plus facile de se rendre dans certaines zones assiégées et difficiles d'accès, l'acheminement de l'aide humanitaire a continué de poser problème dans de nombreuses régions du pays en raison du conflit ouvert, des déplacements des lignes de front et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens.

26. L'accès aux 4,6 millions de personnes qui vivent dans des zones assiégées et difficiles d'accès est resté une préoccupation majeure. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont pu atteindre 66 des 154 localités difficiles d'accès (43 %). On trouvera dans le tableau 3 des précisions sur l'acheminement de l'aide dans les zones difficiles d'accès en mars 2016. Près de la moitié des personnes concernées se trouvent dans des zones contrôlées par l'EIIL, où les organismes des Nations Unies n'ont qu'un accès très limité.

Tableau 3
Aide acheminée aux 4,6 millions de personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès en mars 2016

Secteur (aide acheminée par les Nations Unies uniquement)	*Nombre de personnes ayant reçu une aide (en pourcentage des 4,6 millions de personnes concernées)*
Sécurité alimentaire	364 800 (7,9 %)
Santé	623 500 (13,5 %)
Articles non alimentaires	155 700 (3,4 %)
Eau, assainissement et hygiène	176 600 (3,8 %)

27. Depuis le début de 2016, 72 demandes de convois interinstitutions ont été présentées afin de venir en aide à 2,3 million de personnes vivant dans des zones assiégées et difficiles d'accès. Le statut de ces demandes est précisé dans le tableau 4. Le 23 mars, le Gouvernement syrien a autorisé l'accès à 6 des 11 localités qui avaient fait l'objet d'une demande dans le plan de convois interinstitutions d'avril, comme le montre le tableau 5. En revanche, il a refusé l'accès aux cinq autres localités, invoquant la sécurité sur le terrain; néanmoins, un accord verbal a par la suite été donné pour que Zabadani soit desservi. Un accord verbal a également été donné pour Mouaddamiyé. Le 24 mars, l'Organisation a envoyé une note verbale au Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne pour demander que le nombre de bénéficiaires approuvés à Zebdin, à Irbin et à Zamalka soit réexaminé. Bien que n'ayant pas reçu de réponse officielle, elle continue, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, d'organiser ces convois en se fondant sur le nombre de bénéficiaires révisé.

Tableau 4
État des demandes de convois interinstitutions pendant la période allant du 1er janvier au 31 mars 2016

État des demandes de convois interinstitutions	*Nombre de demandes*
Demandes approuvées et convois parvenus à destination	16
Demandes approuvées en principe; dans l'attente de lettres de facilitation finales	21
Demandes rejetées	5
Demandes présentées n'ayant pas reçu de réponse dans les trois mois	30
Nombre total de demandes présentées	**72**

Tableau 5
Demandes de convois interinstitutions pour avril 2016 (en mars 2016)

Localité	*État*
Kafr Batna	Accès autorisé
Zebdin	Accès autorisé
Madaya	Accès autorisé
Irbin et Zamalka	Accès autorisé
Fouaa et Kafraya	Accès autorisé
Partie orientale de la ville d'Alep	Accès autorisé
Daraya	Accès refusé
Douma	Accès refusé
Partie orientale d'Harasta	Accès refusé
Mouaddamiyé	Accès refusé
Zabadani	Accès refusé

28. Le conflit ouvert qui dure dans plusieurs provinces a entravé le bon acheminement de l'aide humanitaire et empêché les populations d'avoir accès aux services essentiels. Ainsi, quelque 2 millions de personnes des quartiers est et ouest d'Alep (région d'Alep) n'ont qu'un accès réduit à l'eau potable du fait des coupures d'électricité dues aux dommages subis par les lignes à haute tension et les centrales électriques. Bien que les conditions d'accès et de sécurité se soient améliorées dans la majeure partie des provinces d'Alep et d'Edleb au cours du mois de mars, les bombardements aériens et les combats sur le terrain dans les zones contrôlées par l'EIIL ont entravé l'accès et perturbé les télécommunications.

29. L'ingérence délibérée des parties et les restrictions qu'elles imposent ont également continué d'empêcher l'acheminement de l'aide. Le PAM, par exemple, n'est toujours pas en mesure de prêter assistance aux personnes dans le besoin qui se trouvent dans les secteurs contrôlés par l'EIIL, car il lui est impossible de

travailler de manière indépendante et d'assurer le suivi des activités. Cette situation concerne quelque 600 000 personnes habitant les provinces de Deir el-Zor et de Raqqa, une partie des faubourgs d'Alep et les zones rurales du sud de Hassaké et du nord-ouest de Hama. Dans le même temps, les autorités syriennes ont rejeté, pour des raisons de sécurité, sept demandes présentées par le PAM qui souhaitait apporter de l'aide à 14 000 personnes à Rif-Damas (Herné, Sahel, Rankous et Hafir Tahta).

30. Le point de passage de Nousseïbin/Qamichli (province de Hassaké), fermé le 27 décembre 2015 par les autorités turques pour des raisons de sécurité, n'a toujours pas été rouvert. En mars, les dernières rations alimentaires de l'entrepôt de Qamichli, qui pouvaient nourrir 2 400 personnes, ont été distribuées à des personnes dans le besoin dans la ville de Hassaké. En cas de déplacement soudain de population, le PAM dispose de suffisamment de provisions pour nourrir 17 000 personnes pendant une semaine. Selon certaines sources, les habitants continuent d'avoir recours à des stratégies de survie préjudiciables pour leur santé, ne faisant qu'un seul repas par jour et ayant une alimentation nettement moins variée qu'ils ne le devraient.

31. Au 31 mars, 52 demandes de visas (nouveaux visas ou renouvellements) pour les fonctionnaires des Nations Unies étaient encore en attente, le délai des 15 jours ouvrables ayant été dépassé pour 7 d'entre elles. En mars, 279 visas ont été approuvés pour des fonctionnaires de neuf organismes des Nations Unies (112 nouveaux visas et 167 renouvellements).

32. Au total, 16 organisations non gouvernementales internationales sont autorisées à travailler en République arabe syrienne. Trois autres ont déposé des demandes d'autorisation auprès du Gouvernement et attendent la réponse. Ces organisations continuent de se heurter à une série d'obstacles et de restrictions administratifs qui les empêchent de mener leurs activités, et elles n'ont toujours pas l'autorisation de conduire des évaluations indépendantes des besoins.

33. Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à établir des partenariats avec des organismes des Nations Unies est passé de 142 à 143 en mars. Les organisations agréées qui souhaitent travailler en partenariat avec les organismes des Nations Unies doivent toujours se plier à des procédures complexes.

Zones assiégées

34. Sur les 4,6 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès, quelque 486 700 restaient assiégées, dont quelque 268 200 par les forces gouvernementales en divers points de la province de Rif-Damas, 6 000 par les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques dans le quartier de Yarmouk à Damas, quelque 200 000 par l'EIIL dans la ville de Deir el-Zor, et quelque 12 500 par des groupes d'opposition armés et le Front Nosra à Fouaa et Kafraya (province d'Edleb).

35. En mars, des convois interinstitutions ont apporté une aide à 102 125 personnes (20,9 % de la population totale) dans 8 des 18 zones assiégées et plusieurs habitants de Yarmouk ont pu obtenir une assistance dans la ville voisine de Yalda. Au cours de la période considérée, les autorités syriennes n'ont pas approuvé les demandes d'envoi de convois interinstitutions à destination de Daraya, de Moudamiyé et de certaines zones de la Ghouta orientale (notamment Douma et

Harasta). L'ONU se tient prête à porter assistance dans ces zones assiégées, où la situation humanitaire serait désastreuse, dès qu'elle sera autorisée à y accéder. L'acheminement de marchandises par les parcours officiels continuait d'être largement bloqué, ce qui entraînait une flambée des prix des produits de base qui parvenaient dans les zones assiégées par des voies de ravitaillement officieuses et irrégulières. La liberté de circulation restait considérablement entravée, mais des petits groupes de personnes étaient autorisés ici et là à sortir des zones assiégées et à y rentrer.

36. Dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), quelque 176 500 personnes demeuraient assiégées par les forces gouvernementales dans les localités suivantes : Douma, l'est de Harasta, Irbin, Zamalka, Aïn Terma, Hammoura, Jisreïn, Kafr Batna, Saqba et Zebdin. Comme indiqué précédemment, des convois de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien sont parvenus les 4 et 7 mars à Saqba, Aïn Terma, Beit Siwa, Jisreïn et Hammoura, où ils ont fourni une assistance multisectorielle à quelque 36 800 personnes au total. De plus, l'antenne du Croissant-Rouge à Douma a reçu des vaccins le 4 mars et entamé des campagnes de vaccination dans plusieurs localités de la Ghouta orientale.

37. À Madaya (et Bqin), dans la province de Rif-Damas, quelque 42 000 personnes restaient assiégées par les forces gouvernementales. Des convois de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien y ont fourni une assistance multisectorielle le 17 mars. Du matériel chirurgical et des médicaments et fournitures médicales ont toutefois été retirés des convois par les autorités. Malgré la nette amélioration de l'état nutritionnel des habitants de Madaya, cinq décès ont été signalés dans la région depuis février, dont ceux de deux enfants qui souffraient de maladies liées à la malnutrition. De nombreuses autres personnes souffriraient d'œdèmes, qui sont provoqués par un manque de protéines. Le 31 mars, deux personnes, accompagnées de 10 membres de leurs familles, ont été évacuées pour des motifs humanitaires des villes de Fouaa et Kafraya (province d'Edleb) et trois personnes, accompagnées de sept membres de leurs familles, l'ont été pour les mêmes raisons de Zabadani et de Madaya. Le 29 mars, trois enfants ont été tués et deux personnes blessées par l'explosion d'une mine terrestre dans la ville de Bqin. L'évacuation sanitaire de deux des enfants décédés avait été refusée.

38. À Fouaa et Kafraya (province d'Edleb), quelque 12 500 personnes continuaient d'être assiégées par des groupes d'opposition armés non étatiques et le Front Nosra. Des convois de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien y ont fourni une assistance multisectorielle le 17 mars. Du matériel chirurgical et des médicaments et fournitures médicales ont été retirés des convois.

39. À Zabadani (province de Rif-Damas), quelque 700 personnes continuaient d'être assiégées par les forces gouvernementales. Le 17 mars, un convoi interinstitutions y a apporté une aide multisectorielle suffisante pour subvenir aux besoins d'un millier de personnes pendant un mois. Du matériel chirurgical et des médicaments et fournitures médicales ont été retirés du convoi. Le 25 mars, le dernier chirurgien à Zabadani et deux autres hommes auraient été tués par balle par des milices progouvernementales. Plusieurs autres personnes auraient été blessées à cette occasion.

40. À Daraya (province de Rif-Damas), quelque 4 000 personnes restaient assiégées par les forces gouvernementales. Les organismes des Nations Unies n'ont pas réussi à y acheminer de l'aide depuis novembre 2012.

41. À Moudamiyet el-Cham (province de Rif-Damas), quelque 45 000 personnes étaient encore assiégées par les forces gouvernementales. Le 2 mars, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien y ont acheminé une partie des médicaments et fournitures médicales précédemment retirés de leurs convois.

42. À Yarmouk (Damas), quelque 6 000 personnes sont assiégées par les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques. Toutes les opérations de l'UNRWA y sont restées suspendues en mars. Après autorisation, l'UNRWA a poursuivi sa mission à Yalda le 13 février et a jusqu'ici distribué 11 700 colis alimentaires, 19 160 couvertures et 11 600 trousses d'hygiène à des familles de Yarmouk, Yalda, Babila et Beït Saham. Depuis le 9 mars 2016, une équipe médicale mobile a prodigué de soins médicaux à 1 100 réfugiés palestiniens et le dispensaire dentaire mobile de l'UNRWA, installé à Yalda, a prodigué des soins dentaires à 80 patients.

43. Dans les quartiers ouest de la ville de Deir el-Zor contrôlés par les forces gouvernementales, quelque 200 000 personnes sont assiégées par l'EIIL. La situation humanitaire dans les zones encerclées continue de se dégrader, et des pénuries de vivres et de soins médicaux ainsi que des cas de malnutrition aiguë ont été signalés au cours de la période considérée. Les 10, 12 et 14 avril, le PAM est parvenu à larguer depuis un avion volant à haute altitude un total de 55 tonnes d'aide alimentaire, qui était nécessaire de toute urgence. Le Croissant-Rouge arabe syrien a distribué des rations alimentaires partielles à près de 25 000 bénéficiaires dans les quartiers de la ville assiégée qui connaissent la plus grande insécurité alimentaire.

Libre passage des fournitures, du personnel et du matériel médicaux

44. Au cours de la période considérée, les installations et le personnel médicaux ont continué d'être la cible d'attaques, dont l'ampleur était toutefois moindre qu'au cours des mois précédents. L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a constaté une attaque contre un centre médical de la province de Lattaquié et le décès de quatre membres du personnel médical en mars.

45. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires du secteur de la santé ont distribué l'équivalent de 622 248 traitements médicaux, dont 546 743 au-delà des lignes de front dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Rif-Damas et de Homs. Entre les 13 et 17 mars, en partenariat avec le Ministère de la santé, l'OMS a mené une campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite et vacciné 2,1 millions d'enfants de moins de 5 ans. Avec son appui, le Ministère de la santé a conduit une campagne de vaccination contre la rubéole dans le nord du pays. À Edleb, près de 290 066 enfants (97 % de l'objectif fixé) ont été vaccinés. L'UNICEF a également déclaré avoir administré des vaccins de routine à plus de 7 200 enfants à Alep, Lattaquié et Raqqa en mars.

46. Depuis le 1er janvier 2016, l'OMS a présenté au Gouvernement de la République arabe syrienne 18 demandes distinctes d'acheminement de fournitures médicales dans 54 localités situées dans 9 provinces. Quatre de ces demandes, dont une concernant la livraison de fournitures médicales dans 25 localités situées dans 6 provinces, ont été approuvées par le Gouvernement, mais les 14 autres restent sans réponse.

47. Bien que les convois interinstitutions aient eu accès aux zones assiégées pendant toute la période considérée, la saisie de médicaments et de fournitures médicales qui auraient permis de sauver des vies s'est poursuivie : près de 19 000 traitements ont été retirés de convois à destination de Moudamiyet el-Cham, Zabadani, Madaya (Bqin), Hammoura (Rif-Damas), Fouaa et Kafraya (Edleb) et Tell Daou (Homs) en mars. Il s'agissait notamment de matériel chirurgical, de trousses d'urgence, de trousses de traumatologie, de médicaments psychotropes, d'insuline, de kits de soins contre les brûlures et d'antiseptiques.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

48. En tout, 35 membres du personnel des Nations Unies, dont 33 agents locaux de l'UNRWA, 1 fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement et 1 de l'UNICEF sont toujours détenus ou portés disparus. Le nombre total d'agents humanitaires tués pendant le conflit depuis mars 2011 est de 87, dont 17 fonctionnaires de l'ONU, 53 membres du personnel du Croissant-rouge arabe syrien, 8 volontaires et membres du personnel de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 9 membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales. Parmi ces 87 personnes, deux ont été tuées depuis le 1er janvier 2016.

III. Observations

49. La cessation des hostilités et la reprise de l'aide dans certaines zones a apporté un répit essentiel à une partie des Syriens ayant le plus durement souffert pendant ces années de conflit. Bien que cette évolution de la situation soit la bienvenue et témoigne de ce qui peut être accompli avec une volonté politique et un accès suffisants, de trop nombreuses personnes restent menacées par le conflit et dans l'incapacité d'accéder à l'aide dont elles ont besoin. Des morts inutiles provoquées par des attaques aveugles contre des civils, ainsi que par les sièges et la famine qui sont utilisés comme armes de guerre, continuent d'être signalées. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2016/272), le cessez-le-feu et le début de progrès constaté dans l'acheminement de l'aide humanitaire ont donné aux Syriens une lueur d'espoir quant à l'éventuelle fin prochaine de leurs souffrances. L'atténuation des combats en mars est le résultat concret de la cessation des hostilités, mais cela ne suffit pas. J'exhorte toutes les parties à mettre immédiatement fin aux tueries et à la destruction d'infrastructures essentielles. Il faut continuer sur cette lancée pour clore enfin ce sombre chapitre de l'histoire de la République arabe syrienne et du monde.

50. L'ONU fournit dans les zones assiégées ou isolées une aide accrue par rapport à 2015, aussi bien grâce aux convois qui franchissent la frontière depuis la Turquie ou la Jordanie que dans le cadre des convois interinstitutions. Rien que dans les zones assiégées, les convois de l'ONU ont acheminé une aide alimentaire à plus de 100 000 personnes en mars. J'accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans l'aide apportée à ces zones difficiles d'accès et je prends également acte de l'action que les agents humanitaires ne cessent de mener pour porter assistance à des millions de personnes chaque mois dans tout le pays. Je crains néanmoins que les progrès observés en début d'année ne s'essoufflent, car l'accès, qui s'est récemment amélioré, reste relativement limité et chaque avancée se fait au prix de grands sacrifices. Le nombre de personnes auxquelles une aide a pu être fournie a

légèrement reculé en mars par rapport à février et l'accès s'est encore ralenti au cours des dernières semaines. Des retards dans l'obtention des autorisations définitives de la part des autorités syriennes et des refus des autorités locales, ainsi que les combats, ont freiné plusieurs convois pendant la même période. Nous continuerons à demander un meilleur accès, mais ces sièges doivent cesser. La réouverture des zones assiégées est le seul moyen d'apporter effectivement et durablement une aide à tous.

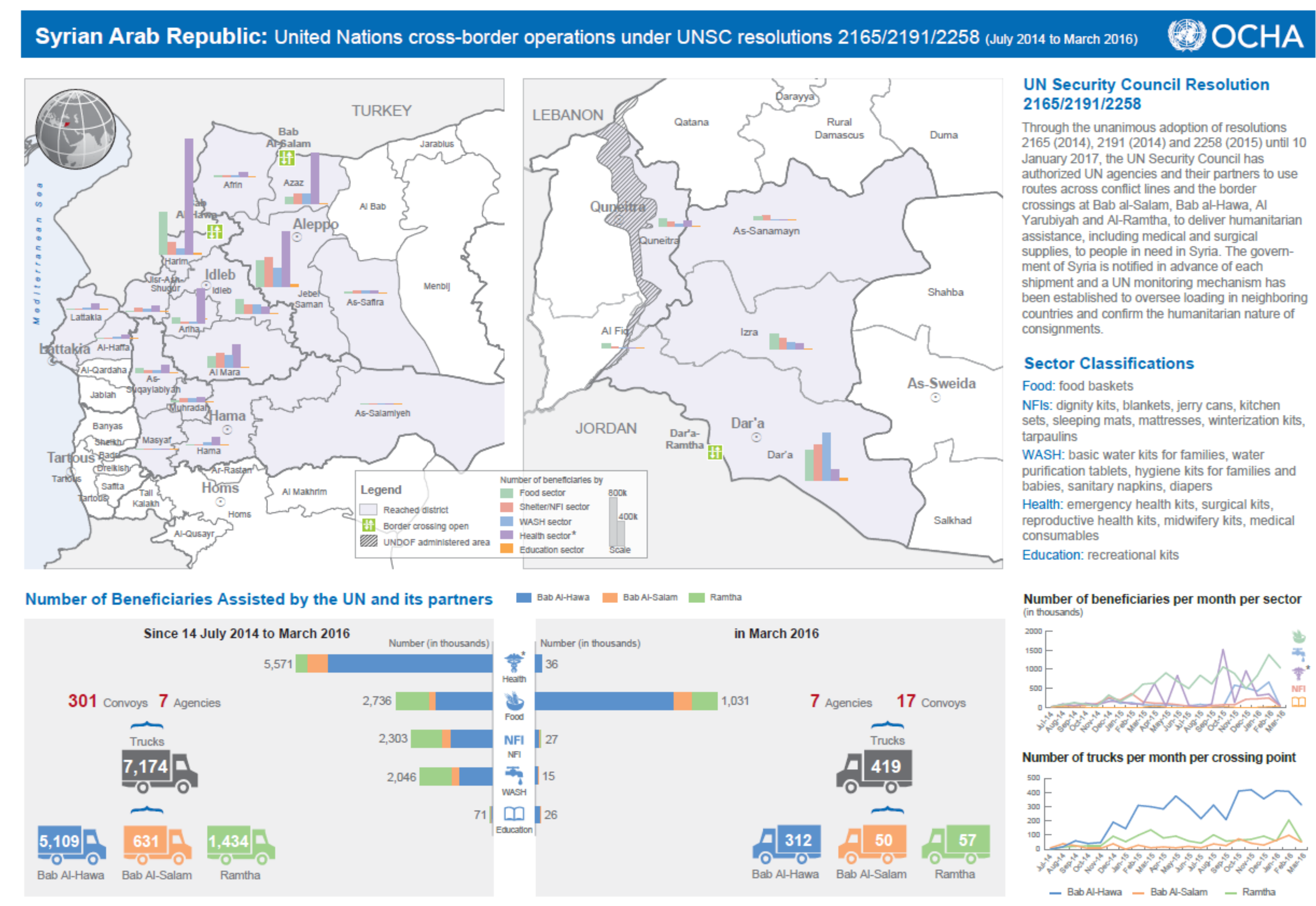
51. Je condamne les entraves aux évacuations sanitaires, dont la persistance a causé des morts et des souffrances inutiles. Après des années de conflit, seuls 40 % des installations médicales sont encore opérationnelles et la plupart sont dans un état déplorable. De trop nombreux blessés ne peuvent recevoir de soins, même les plus élémentaires. En mars par exemple, trois enfants ont perdu la vie à Madaya et à Waar après que les assiégeants ont refusé leur évacuation. Un jeune homme a connu le même sort tragique à Madaya. L'accès aux soins de santé et aux traitements médicaux est un droit de l'homme fondamental consacré par le droit international. Les parties doivent adopter un dispositif d'évacuation plus rapide et systématique qui ne soit pas lié à des accords négociés ni n'obéisse à la politique du donnant donnant.

52. Les personnes déplacées par le conflit qui retournent chez elles font face à d'innombrables difficultés pour retrouver une vie normale. Pour les protéger, il importe d'écarter ou de réduire la menace que posent les engins explosifs. On estime que quelque 5,1 millions de personnes vivent dans des zones infestées de mines et de munitions non explosées, qui mettent en danger plus de deux millions d'enfants. J'invite les autorités syriennes à faciliter toute mesure visant à éliminer ces engins explosifs.

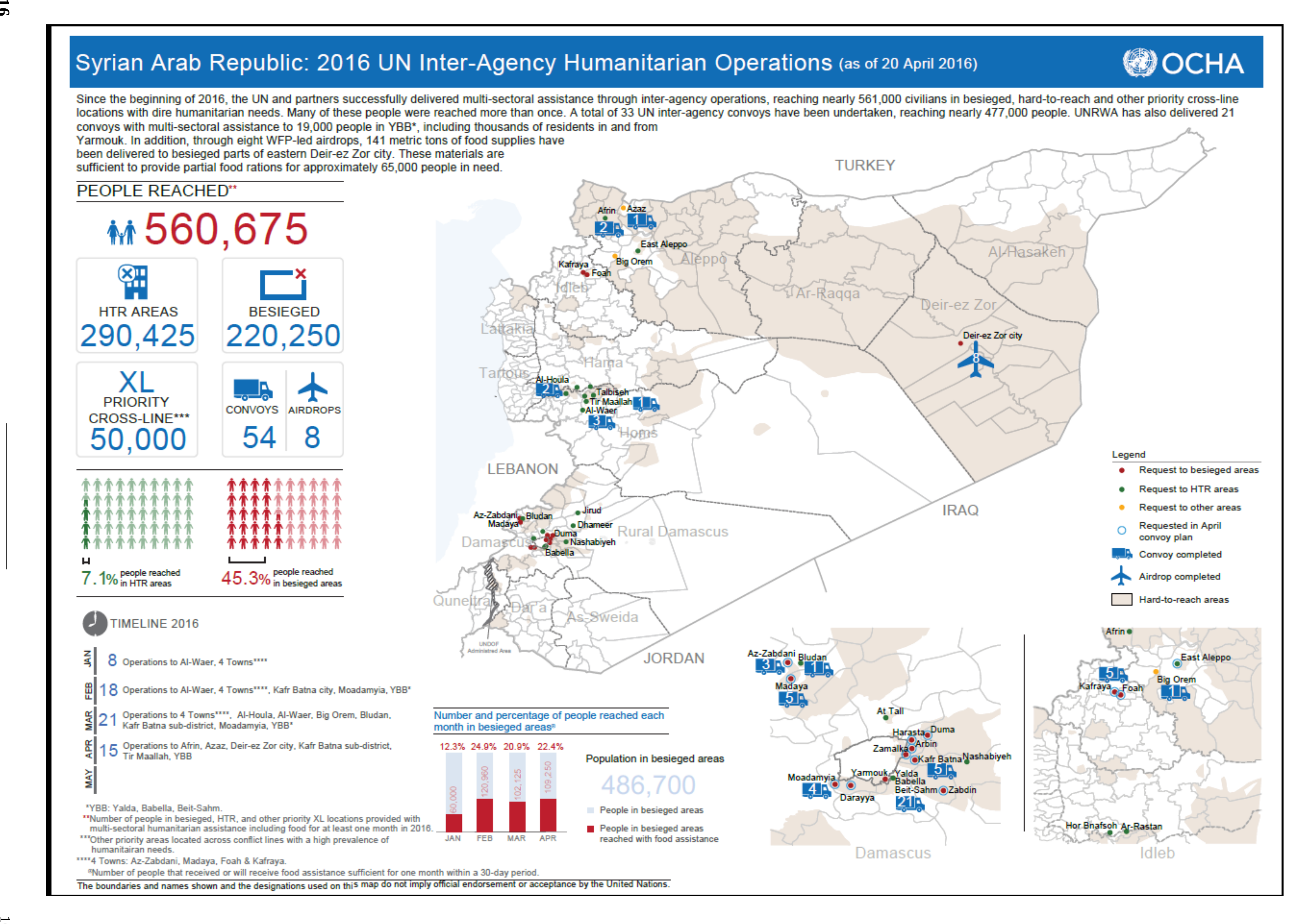
53. Enfin, mon Envoyé spécial en Syrie, Staffan de Mistura, a organisé à Genève du 14 au 24 mars des pourparlers entre les parties syriennes, qu'il poursuivait sous la forme de négociations de proximité. Se fondant sur les échanges qu'il a eus avec le Gouvernement de la République arabe syrienne, l'opposition et la société civile, l'Envoyé spécial a synthétisé en 12 points les principes communs concernant la recherche d'une solution politique en République arabe syrienne. Il a convoqué les parties à la reprise des négociations le 13 avril et s'est efforcé d'obtenir du Gouvernement et du Haut-Comité de négociation des propositions détaillées quant à la façon dont ils envisagent respectivement la transition, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève. Nous continuons d'avoir la responsabilité collective de veiller à ce que les dispositions si soigneusement définies par le Conseil de sécurité et le Groupe international de soutien pour la Syrie soient préservées et consolidées pour chacun des trois volets de l'action à mener, concernant respectivement les questions humanitaires, la cessation des hostilités et le règlement politique

Annexe

Carte 1



Carte 2



Syrian Arab Republic: 2016 UN Inter-Agency Humanitarian Operations (as of 20 April 2016)
OCHA
Since the beginning of 2016, the UN and partners successfully delivered multi-sectoral assistance through inter-agency operations, reaching nearly 561,000 civilians in besieged, hard-to-reach and other priority cross-line locations with dire humanitarian needs. Many of these people were reached more than once. A total of 33 UN inter-agency convoys have been undertaken, reaching nearly 477,000 people. UNRWA has also delivered 21 convoys with multi-sectoral assistance to 19,000 people in YBB*, including thousands of residents in and from Yarmouk. In addition, through eight WFP-led airdrops, 141 metric tons of food supplies have been delivered to besieged parts of eastern Deir-ez Zor city. These materials are sufficient to provide partial food rations for approximately 65,000 people in need.
PEOPLE REACHED**
560,675
HTR AREAS
290,425
BESIEGED
220,250
XL PRIORITY CROSS-LINE***
50,000
CONVOYS
54
AIRDROPS
8
7.1% people reached in HTR areas
45.3% people reached in besieged areas
TIMELINE 2016
JAN 8 Operations to Al-Waer, 4 Towns****
FEB 18 Operations to Al-Waer, 4 Towns****, Kafr Batna city, Moadamyia, YBB*
MAR 21 Operations to 4 Towns****, Al-Houla, Al-Waer, Big Orem, Bludan, Kafr Batna sub-district, Moadamyia, YBB*
APR 15 Operations to Afrin, Azaz, Deir-ez Zor city, Kafr Batna sub-district, Tir Maallah, YBB
MAY
*YBB: Yalda, Babella, Beit-Sahm.
**Number of people in besieged, HTR, and other priority XL locations provided with multi-sectoral humanitarian assistance including food for at least one month in 2016.
***Other priority areas located across conflict lines with a high prevalence of humanitairan needs.
****4 Towns: Az-Zabdani, Madaya, Foah & Kafraya.
#Number of people that received or will receive food assistance sufficient for one month within a 30-day period.
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Number and percentage of people reached each month in besieged areas#
12.3% 24.9% 20.9% 22.4%
60,000 120,960 102,125 109,250
JAN FEB MAR APR
Population in besieged areas
486,700
People in besieged areas
People in besieged areas reached with food assistance
TURKEY
IRAQ
LEBANON
JORDAN
Aleppo
Al-Hasakeh
Ar-Raqqa
Deir-ez Zor
Idleb
Lattakia
Tartous
Hama
Homs
Rural Damascus
Damascus
Quneitra
Dar'a
As-Sweida
Afrin
Azaz
East Aleppo
Big Orem
Kafraya
Foah
Deir-ez Zor city
Al-Houla
Talbiseh
Tir Maallah
Al-Waer
Az-Zabdani
Bludan
Madaya
Jirud
Dhameer
Duma
Nashabiyeh
Babella
UNDOF Administered Area
Legend
Request to besieged areas
Request to HTR areas
Request to other areas
Requested in April convoy plan
Convoy completed
Airdrop completed
Hard-to-reach areas
At Tall
Harasta
Arbin
Zamalka
Kafr Batna
Moadamyia
Yarmouk
Yalda
Beit-Sahm
Zabdin
Darayya
Hor Bnafsoh
Ar-Rastan
Idleb